

Les Ateliers Bordier

Charte de fonctionnement

Version du 05.02.2021

L'association *L'Arésilience* a souhaité établir une charte afin de favoriser la bonne conduite de son travail aux *Ateliers Bordier*. Cette charte définit :

- une identité commune
- la manière de travailler ensemble

Cette charte est un document interne, ratifié par l'Assemblée générale de l'association *L'Arésilience* du 25 janvier 2021, qui peut être amené à évoluer.

1. VALEURS FONDATRICES	2
ARTICLE 1 - L'INTÉGRITÉ	2
ARTICLE 2 - L'AUTHENTICITE	2
ARTICLE 3 - LA BIENVEILLANCE	2
ARTICLE 4 - LA CURIOSITÉ	2
2. FONCTIONNEMENT INTERNE	3
ARTICLE 5 - ORGANISATION EN GOUVERNANCE PARTAGÉE	3
ARTICLE 6 - GESTION DES TENSIONS ENTRE UTILISATEURS DU LIEU	3
ARTICLE 7 - GESTION DES VIOLENCES ET AUTRES ACTES ILLÉGAUX	4
3. UTILISATEURS	4
ARTICLE 8 - ENGAGEMENT MORAL DES UTILISATEURS	4
6. DISPOSITIONS FINALES	4
ARTICLE 9 - CONCLUSION	4
ARTICLE 10 - ADOPTION	4
ARTICLE 11 - DÉSIGNATION	4

1. VALEURS FONDATRICES

Les valeurs fondatrices de Les ateliers Bordier sont :

- L'intégrité
- L'authenticité
- La bienveillance
- La curiosité

ARTICLE 1 - L'INTÉGRITÉ

L'Intégrité c'est le lien entre cultiver l'équilibre de vie et notre environnement, son jardin intérieur et son jardin extérieur. Il s'agit d'une seule et même intention qui prend le plus de sens lorsqu'elle est appliquée de manière holistique.

Au sens large du terme, l'Intégrité au sein *des Ateliers Bordier* c'est d'honorer sa parole, soit en tenant sa parole, soit en communiquant et en assumant toutes les conséquences d'une parole non-tenue. L'Intégrité personnelle des utilisateurs de l'espace garantit l'Intégrité des *Ateliers Bordier*.

ARTICLE 2 - L'AUTHEMATICITE

L'Authenticité est une valeur qui permet de créer un lien de confiance durable entre les humains. Les utilisateurs vivent cette valeur à l'intérieur des *Ateliers Bordier* et aspirent à ce que chacun-e puisse être authentique avec lui/elle-même et trouve le chemin pour l'être également avec le reste des utilisateurs ainsi qu'avec le voisinage.

L'utilisateur est appelé à être véritablement authentique dans ses relations aux autres et d'oser être authentique à propos de ses authenticités.

ARTICLE 3 - LA BIENVEILLANCE

La Bienveillance est une valeur intrinsèquement liée à la perception de soi et, par extension, à la perception de l'autre. La Bienveillance comprend des caractéristiques émotionnelles fortes, comme l'amour et la gentillesse. Parallèlement, elle est construite de modalités d'action, comme le non-jugement et l'écoute. La Bienveillance ouvre la porte à d'autres manières de vivre ensemble, guidées par la communication et l'acceptation de soi et autrui.

Concrètement, *Les Ateliers Bordier* vivent la Bienveillance à travers leur organisation interne qui laisse à chacun-e le soin de définir les termes précis de son engagement dans le projet. *Les Ateliers Bordier* attendent d'un-e membre de l'équipe qu'iel honore son engagement et sa parole avec authenticité, et d'être également authentique s'iel ne lui est pas possible de tenir son engagement ou sa parole.

Les Ateliers Bordier appliquent la bienveillance envers autrui. Ils tentent de ne porter aucun jugement sur les choix des un-e-s et des autres et respectent chacun-e dans son propre contexte de vie. Le champ des possibles artistiques que les *Ateliers Bordier* s'efforcent de rendre visibles et accessibles est au service de l'inspiration de chacun-e.

ARTICLE 4 - LA CURIOSITÉ

La Curiosité, selon nous, permet de se rendre compte du changement et d'avoir la souplesse d'esprit de l'observer et de l'appréhender. Elle est source du monde qui nous entoure et offre, à qui s'en pare,

le luxe de découvrir toujours plus, de s'épanouir dans une évolution constante. Dans le cadre des *Ateliers Bordier*, elle permet de ne pas rendre l'association statique dans un monde en perpétuel mouvement. Ainsi, elle évite que s'installe la nonchalance du "on fait comme ça, car on a toujours fait comme ça".

En acte, la Curiosité s'invite dans le fait de poser des questions, de débattre, d'échanger et de construire ensemble. Elle ne s'inspire pas philosophiquement du *bien* et du *mal*, et ne propose donc pas de *bonne* ou *mauvaise* curiosité. Dans le cas des *Ateliers Bordier*, elle est utilisée comme un mode de conduite qui promeut réflexion, souplesse et émerveillement.

2. FONCTIONNEMENT INTERNE

ARTICLE 5 - ORGANISATION EN GOUVERNANCE PARTAGÉE

Les *Ateliers Bordiers* sont un projet de l'association *l'Arésilience*. La prise de décision concernant les *Ateliers Bordier* se fait au sein du groupe de travail "les Ateliers Bordier" de l'association *L'Arésilience* comme le stipulent les statuts de l'association. Toutefois, la volonté de co-création et collaboration encourage tout utilisateur du lieu à exprimer ses envies. Ainsi :

- Tout utilisateur des *Ateliers Bordier* peut faire part d'une idée, suggestion, à l'intendance;
- L'intendance et le groupe de travail se réunissent en fonction des besoins;
- Tout utilisateur des *Ateliers Bordier* peut demander à être éclairé sur le fonctionnement de l'association *l'Arésilience*.

Pour rappel :

- Tout utilisateur des *Ateliers Bordier* peut demander à rejoindre l'association *l'Arésilience* en tant que membre projet.
- Tout membre de l'association *l'Arésilience* peut faire partie du groupe de travail.

Dans le but de faciliter l'utilisation des lieux. Ce mode d'organisation permet à chaque utilisateur de participer à l'exécutif au travers d'une participation libre selon ses talents et le temps à disposition.

ARTICLE 6 - GESTION DES TENSIONS ENTRE UTILISATEURS DU LIEU

Dans un processus de laboratoire du vivre-ensemble, les utilisateurs des Ateliers Bordier s'engagent à faire de leur mieux pour lever les tensions dans un délai raisonnable. Iels s'engagent également à ne pas nourrir des bruits de couloir qui pourraient mettre en péril la bonne marche du lieu en créant un malaise plus généralisé, voir des "clans".

Proposition de marche à suivre pour la gestion des tensions :

Lorsqu'un-e utilisateur ressent une tension avec un-e autre utilisateur, ce-tte dernier-ère s'engage à en parler à la personne concernée, si cela est possible en respectant les valeurs fondatrices de l'association. Le/la membre qui ressent la tension décide s'iel en ressent le besoin ou pas. S'iel le souhaite, iel a la liberté d'en parler à l'intendance. Selon la gravité, l'intendance se positionne comme médiatrice et en dernier recours peut faire remonter le problème au groupe de travail et si nécessaire, au comité décisionnel de l'association *L'Arésilience*.

Dans le cas où les utilisateurs concerné-e-s par la tension n'ont pas estimé nécessaire de la résoudre, mais que la tension semble s'installer de manière pérenne, une médiation peut également être convoquée sur l'initiative de l'intendance ou des membres du groupe de travail.

ARTICLE 7 - GESTION DES VIOLENCES ET AUTRES ACTES ILLÉGAUX

Les *Ateliers Bordier* sont soumis aux lois en vigueur sur le canton de Genève. Ainsi tous les cas d'illégalité (violence, drogues, harcèlement etc.) seront pris en charge par les autorités compétentes.

3. UTILISATEURS

ARTICLE 8 - ENGAGEMENT MORAL DES UTILISATEURS

Les utilisateurs des ateliers Bordier s'engagent à s'aligner autant que possible aux recommandations d'application des valeurs (voir article 1) comme suit :

- Oeuvrer avec respect, tolérance et bienveillance envers soi-même et envers les autres ;
- Faciliter les échanges humains et la convivialité, avec authenticité ;
- Honorer sa parole avec intégrité ;
- Garantir à toute personne impliquée le droit et la possibilité de s'exprimer dans le respect de la charte de fonctionnement des ateliers Bordier;
- Privilégier les échanges avec les prestataires locaux et partageant les mêmes principes éthiques ;
- S'intégrer dans une organisation organique et évolutive à autorité et leadership distribués.
- Défendre la libre expression de tou·te·s ;
- Valoriser les expressions de chacun·e en considérant qu'elles ont une égale valeur d'être;
- Valoriser la découverte, la rencontre, la bienveillance et le partage ;
- Soutenir et promouvoir la création locale ;
- Favoriser des transversalités artistiques ;
- Créer et participer à des réseaux d'échanges.

6. DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 9 - CONCLUSION

Tout participant, acteur, locataire ou autre utilisateur de l'espace des *Ateliers Bordier*, s'engage à prendre connaissance et à respecter en toute bonne volonté les articles de cette charte.

L'utilisateur signe la charte avant utilisation de l'espace.

ARTICLE 10 - ADOPTION

La présente charte est adoptée par l'assemblée générale de l'association *L'Arésilience* du 24 Janvier 2020 à Genève.

ARTICLE 11 - DÉSIGNATION

La présente charte est définie spécifiquement pour les *Ateliers Bordier* et est désignée comme une annexe à la charte de l'association *L'Arésilience*.